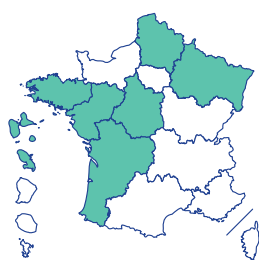


Surveillance des maladies à caractère professionnel

Cécile Gauthiez¹, Thibaut Balcaen¹, Phu Anh Nguyen¹, Nadège Thomas¹, Jean-François Verquin², Pauline Delézire³, Aurélie Fouquet³, Loïc Garras³, Julie Homère³, Juliette Chatelot³

¹ Observatoire régional de la santé et du social ; ² Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités des Hauts-de-France ; ³ Santé publique France

Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont définies comme les maladies ou symptômes susceptibles d'être causés ou aggravés par l'activité professionnelle, et n'ayant pas fait l'objet d'une reconnaissance par les régimes de sécurité sociale au moment de la visite. De fait, elles échappent aux statistiques annuelles de la Sécurité sociale et les données de réparation disponibles ne reflètent donc pas la réalité des risques professionnels.



Régions participant
au dispositif MCP en 2023

Devant les enjeux de santé publique liés à la sous-déclaration des maladies professionnelles, Santé publique France, en collaboration avec l'Inspection médicale du travail (IMT) du Ministère du Travail, a mis en place un système de veille sanitaire et de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel.

Cette plaquette présente les résultats des deux Quinzaines réalisées en 2023 dans les Hauts-de-France.

Objectifs du programme MCP

Estimer la prévalence des principales MCP en fonction de l'âge, du sexe, de la catégorie sociale et du secteur d'activité des salariés.

Décrire les agents d'exposition professionnelle associés aux différentes MCP.

Contribuer à mesurer et comprendre la sous-déclaration des maladies professionnelles (MP).

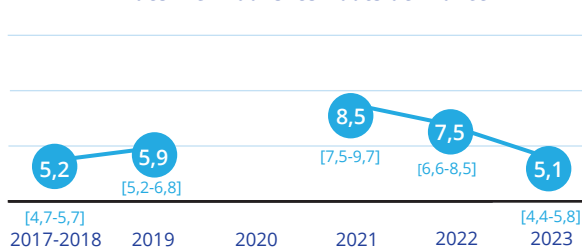
Fournir des éléments pour **faire évoluer les tableaux de MP**.

Définitions

Le **taux de signalement** correspond au nombre de salariés pour lesquels au moins un signalement de MCP a été réalisé au cours des Quinzaines, rapporté au nombre de salariés vus pendant les Quinzaines.

La **prévalence** d'une pathologie signalée en MCP correspond au nombre de salariés faisant l'objet d'au moins un signalement pour le type (ou groupe) de pathologie considérée sur l'ensemble des salariés vus au cours des Quinzaines.

Figure 1 : Évolution du taux de signalement des MCP* dans les Hauts-de-France



Il n'y a pas eu de Quinzaine en 2020

Quinzaines MCP : * Échantillon redressé

LES QUINZAINES 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

7 836 salariés
vus en consultation
dont 2 987 vus
en entretien infirmier

361 MCP signalées
concernant 338 salariés
Soit un **taux de signalement**
de **5,1 %**

16 services
de prévention et
de santé au travail
participants

59 médecins
du travail participants
Soit un **taux de**
participation de 13,8 %

Médecins participants :

Aisne : 29
Nord : 21
Oise : 2
Pas-de-Calais : 2
Somme : 5

1,8 % des salariés
présentent une
affection de l'appareil
locomoteur

3,1 % des salariés
présentent une pathologie
liée à la **souffrance**
psychique au travail

Pour 33,8 % des MCP
correspondant à un tableau
de MPI

80,3 % n'ont pas fait
l'objet d'une déclaration

Caractéristiques socio-démographiques des salariés

En 2023, 51,1 % [49,7 – 52,5] des salariés vus pendant les Quinzaines sont des hommes (51,1 % [49,7 – 52,5]) ; cette part était de 50,0 % en 2022.

Plus d'un quart des salariés ont entre 45 et 54 ans (26,4 % [25,2 – 27,7]), tandis que les moins de 25 ans représentent l'ordre d'une visite sur dix (9,8 % [9,1 – 10,6]). L'âge moyen des salariés reçus en visite est de 40,9 ans [40,6 – 41,3] (identique à 2022).

Comme en 2022, près d'un tiers des salariés reçus en visite sont des employés (32,8 % [31,5 – 34,1]), et le secteur d'activité de la santé humaine et action sociale (17,3 % [16,4 – 18,3]) est le plus représenté parmi les salariés reçus pendant les Quinzaines 2023 (voir le tableau 2 page 4).

Répartition des salariés* reçus en visite selon le groupe socio-professionnel

- Cadres et professions intellectuelles supérieures [11,7-13,8]
- Employés [31,5-34,1]
- Ouvriers [26,6-28,8]
- Professions intermédiaires [25,6-28,1]

Quinzaines MCP 2023 ; * Échantillon redressé

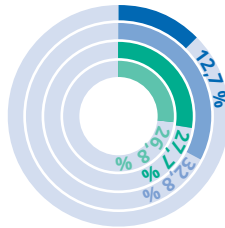
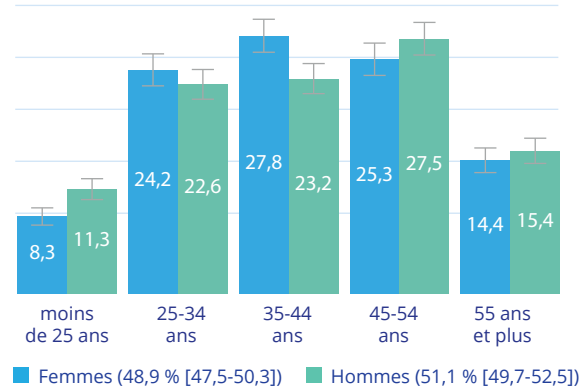


Figure 2 : Répartition des salariés* reçus en visite selon l'âge et le sexe (%)



Quinzaines MCP 2023 ; * Échantillon redressé

Taux de signalement des maladies à caractère professionnel

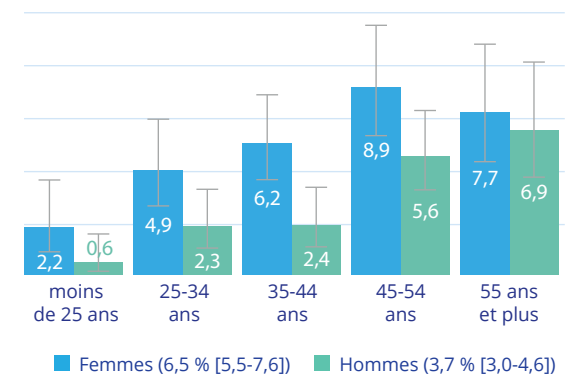
Les médecins du travail participants ont signalé au moins une MCP pour 338 salariés, soit un taux de signalement de 5,1 % [4,4 – 5,8], en baisse par rapport à 2022 (7,5 %). Également en baisse, le taux de signalement est de 6,5 % [5,5 – 7,6] chez les femmes (contre 10,0 % en 2022), tandis qu'il est de 3,7 % [3,0 – 4,6] chez les hommes (5,1 % en 2022).

Le taux de signalement supérieur chez les femmes s'observe quelle que soit la classe d'âge, sans toutefois que cette différence soit significative (Figure 3).

En 2023, il n'y a pas de différence significative de taux de signalement selon les professions et catégories socioprofessionnelles. Avec des taux de signalement de respectivement 15,4 % [9,8 – 23,5] et 6,9 % [3,3 – 14,0], les secteurs d'activité de l'enseignement et de la construction sont les plus concernés (tableau 2), en nette progression par rapport à 2022 (respectivement 5,3 % et 5,0 %), sans toutefois que les différences observées ne soient significatives..

C'est au cours des visites de pré-reprise que le taux de signalement est le plus élevé (17,0 % [13,3 – 21,4] contre 16,1 % en 2022), contre 7,0 % [5,1 – 9,5] lors des visites de reprise et 9,9 % [8,0 – 12,2] lors des visites à la demande.

Figure 3 : Taux de signalement des MCP* selon l'âge et le sexe (%)

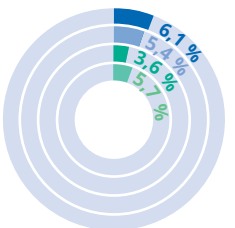


Quinzaines MCP 2023 ; * Échantillon redressé

Taux de signalement des MCP* selon le groupe socio-professionnel

- Cadres et professions intellectuelles supérieures [4,2-8,9]
- Employés [4,4-6,7]
- Ouvriers [2,8-4,6]
- Professions intermédiaires [4,4-7,3]

Quinzaines MCP 2023 ; * Échantillon redressé



Pathologies signalées en maladies à caractère professionnel

Durant les Quinzaines 2023, les médecins du travail ont signalé 361 pathologies distinctes pour 338 salariés atteints d'une ou plusieurs MCP.

Les pathologies les plus fréquemment signalées sont la souffrance psychique avec une prévalence de 3,1 % [2,6 – 3,7], suivi des affections de l'appareil locomoteur (ALM) dont la prévalence est de 1,8 % [1,5 – 2,2] contre 3,4 % en 2022 pour ces deux groupes de pathologies.

Tableau 1 : Prévalence des MCP* selon le sexe et la catégorie de pathologies

Pathologies	Femmes %	Hommes %	Total %
Appareil locomoteur	1,7 [1,3-2,3]	1,9 [1,4 - 2,5]	1,8 [1,5 - 2,2]
dont TMS	1,5 [1,1 - 2,0]	1,5 [1,1 - 2,1]	1,5 [1,2 - 1,9]
dont arthrose	dnp	dnp	dnp
Souffrance psychique	4,8 [3,9 - 5,9]	1,5 [1,1 - 2,1]	3,1 [2,6 - 3,7]
dont dépression	3,4 [2,7 - 4,4]	1,1 [0,7 - 1,6]	2,2 [1,8-2,8]

Quinzaines MCP 2023 ; * Échantillon redressé ; dnp : données non publiables

Les affections de l'appareil locomoteur liées au travail

Parmi les ALM, les troubles musculo-squelettiques ont une prévalence de 1,5 % [1,2 – 1,9], en baisse par rapport à 2022 (3,1 %).

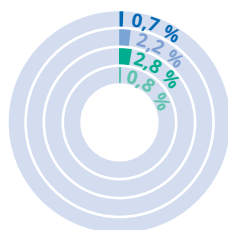
Il n'y a pas de différence significative dans le taux de signalement des ALM, y compris les TMS, selon le sexe (tableau 1). La prévalence augmente avec l'âge, s'échelonnant de 0,3 % [0,1 – 1,0] chez les moins de 25 ans à 4,0 % [2,9 – 5,7] chez les 55 ans et plus (contre 0,2 % à 5,2 % en 2022). L'âge moyen des salariés atteints d'ALM est de 47,9 ans [46,0 – 49,9].

Les cadres et professions intermédiaires sont moins concernés que les ouvriers (prévalences respectives de 0,7 % [0,3 – 2,0] et 0,8 % [0,4 – 1,5], contre 2,8 % [2,0 – 3,7] chez les ouvriers). La construction est le secteur d'activité le plus touché (4,9 % [2,0 – 11,4]).

Parmi les facteurs d'ALM les facteurs biomécaniques sont les plus souvent cités (89,3 % [85,3 – 92,3]), dont le travail avec force et les mouvements répétitifs (respectivement 33,4 % [26,6 – 40,9] et 32,0 % [25,2 – 39,7]).

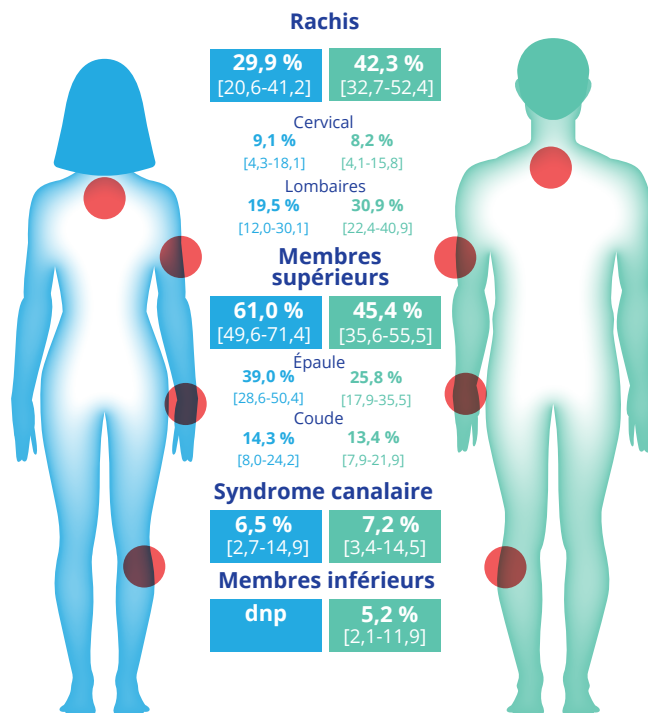
Taux de signalement des ALM* selon le groupe socio-professionnel

- Cadres et professions intellectuelles supérieures [0,3-2,0]
- Employés [1,6-3,1]
- Ouvriers [2,0-3,7]
- Professions intermédiaires [0,4-1,5]



Quinzaines MCP 2023 ; * Échantillon redressé

Figure 4 : Localisation anatomique des affections de l'appareil locomoteur selon le sexe



Quinzaines MCP 2023 ; Échantillon redressé - dnp : données non publiables

La souffrance psychique liée au travail

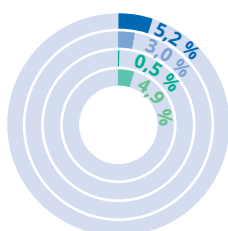
En 2023, la prévalence de la souffrance psychique s'élevait à 3,1 % [2,6 – 3,7], elle tend à baisser pour la deuxième année consécutive (3,4 % en 2022). Globalement la prévalence de ces pathologies croît avec l'âge, et atteint son maximum chez les 45-54 ans (Figure 5). Les femmes sont significativement plus affectées que les hommes (Tableau 1), avec un taux de prévalence stable (4,8 % [3,9 – 5,9]) comme en 2022).

Les ouvriers sont les moins concernés par la souffrance psychique avec une prévalence de 0,5 % [0,3 – 0,8]. Avec une prévalence de 14,8 % [9,2 – 22,9], le secteur de l'enseignement est le plus touché.

Pour expliquer les pathologies de souffrance psychique signalées, les facteurs organisationnels, relationnels et éthiques sont cités dans la quasi-totalité des cas, l'organisation fonctionnelle de l'activité (43,6 % [37,1 – 50,4]) et la relation au travail et violence (41,0 % [34,6 – 47,9]) étant aux premiers rangs.

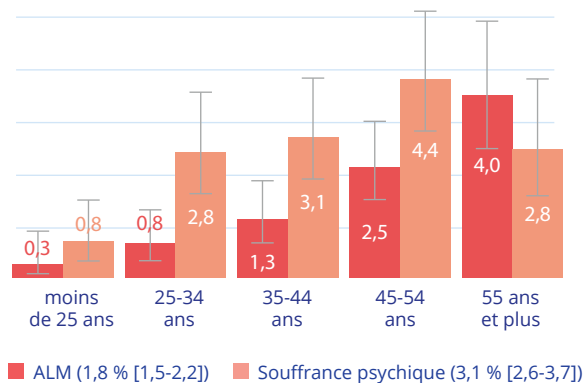
Taux de signalement de la souffrance psychique* selon le groupe socio-professionnel

- Cadres et professions intellectuelles supérieures [3,4-7,9]
- Employé [2,3-4,1]
- Ouvriers [0,3-0,8]
- Professions intermédiaires [3,7-6,4]



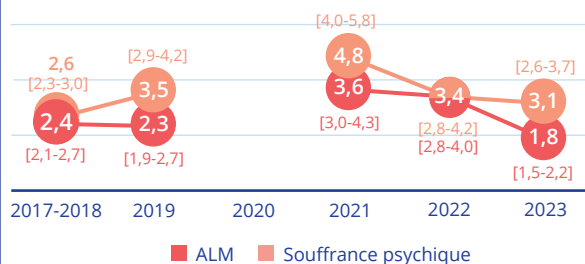
Quinzaines MCP 2023 ; * Échantillon redressé

Figure 5 : Prévalence des ALM et de la souffrance psychique* selon l'âge



Quinzaines MCP 2023 ; * Échantillon redressé

Figure 6 : Évolution de la prévalence des ALM et de la souffrance psychique* dans les Hauts-de-France



Il n'y a pas eu de Quinzaine en 2020

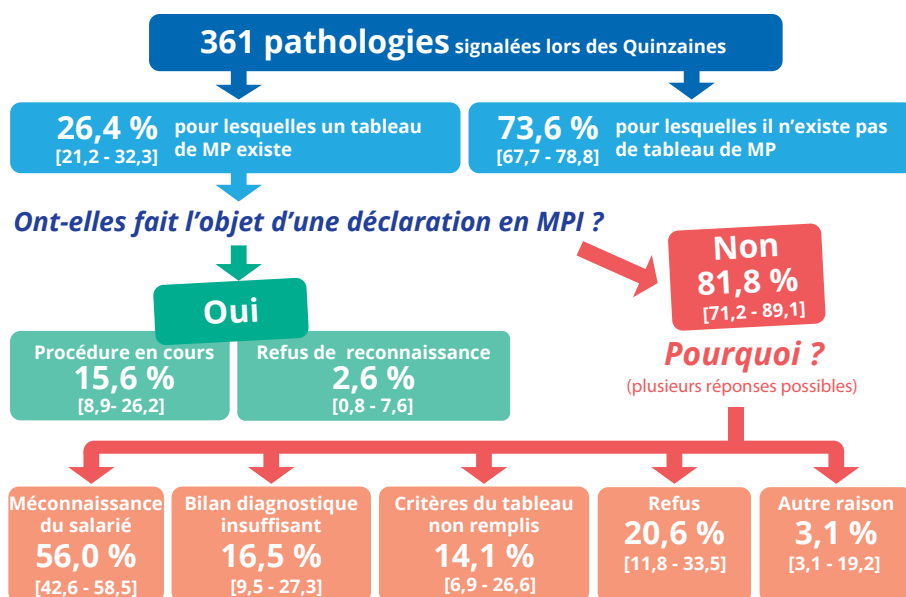
Quinzaines MCP 2023 ; * Échantillon redressé

Figure 7 : Part des maladies professionnelles indemnissables, non déclarations et raisons

Les maladies professionnelles indemnissables

Selon les médecins du travail, plus d'un quart des MCP signalées entrent dans un tableau des maladies professionnelles (MP), et parmi celles-ci, 81,8 % n'ont pas fait l'objet d'une déclaration, un taux en hausse par rapport à 2022 (78,1 %).

Parmi ces pathologies non-déclarées, la quasi-totalité concerne des ALM (89,8 %).



Quinzaines MCP 2023 ; Échantillon redressé

Tableau 2 : Distribution des salariés reçus en visite selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Distribution des salariés* vus lors des Quinzaines (%)	Taux de signalement MCP* (%)	Prévalence des ALM* (%)	Prévalence de la souffrance psychique* (%)
Santé humaine et action sociale	17,3 [16,4 - 18,3]	6,5 [5,1 - 8,2]	2,5 [1,7 - 3,6]	4,1 [3,0 - 5,6]
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	15,4 [14,6 - 16,2]	3,6 [2,8 - 4,6]	1,7 [1,3 - 2,3]	1,5 [1,0 - 2,4]
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,2 [12,4 - 14,0]	3,4 [2,5 - 4,8]	1,0 [0,6 - 1,9]	2,2 [1,4 - 3,3]
Administration publique	13,1 [11,9 - 14,3]	6,6 [4,3 - 9,8]	1,6 [0,7 - 3,5]	4,7 [2,8 - 7,6]
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	10,2 [9,6 - 10,9]	3,0 [2,0 - 4,5]	1,1 [0,6 - 2,1]	1,6 [0,9 - 2,8]
Transports et entreposage	6,9 [6,2 - 7,6]	3,0 [1,6 - 5,6]	2,8 [1,5 - 5,4]	dnp
Activités financières et d'assurance	6,6 [6,0 - 7,3]	3,3 [1,9 - 5,5]	dnp	3,1 [1,8 - 5,4]
Enseignement	4,4 [3,7 - 5,3]	15,4 [9,8 - 23,5]	dnp	14,8 [9,2 - 22,9]
Construction	4,2 [3,5 - 5,1]	6,9 [3,3 - 14,0]	4,9 [2,0 - 11,4]	dnp
Hébergement et restauration	3,3 [2,9 - 3,7]	3,8 [1,9 - 7,3]	dnp	dnp
Autres activités de services	2,8 [2,5 - 3,2]	5,4 [3,1 - 9,0]	2,2 [1,0 - 4,8]	2,4 [1,0 - 5,5]
Activités immobilières	0,9 [0,7 - 1,2]	dnp	dnp	dnp
Information et communication	0,9 [0,7 - 1,2]	dnp	dnp	dnp
Agriculture, sylviculture et pêche	0,8 [0,5 - 1,2]	dnp	dnp	dnp

Quinzaines MCP 2023 ; * Échantillon redressé ; dnp : données non publiables

MÉTHODOLOGIE

Pour que l'échantillon des salariés vus lors des Quinzaines MCP soit représentatif de la population salariée des Hauts-de-France, Santé publique France effectue un redressement de l'échantillon. La méthode du calage sur marges a été utilisée et porte sur quatre variables : le secteur d'activité, la catégorie sociale, l'âge et le sexe. Les résultats présentent les effectifs observés dans l'échantillon et les taux ont été redressés pour les dénominateurs relatifs aux salariés et aux pathologies. Les taux mentionnés dans cette plaquette sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %.

Les taux redressés ne sont pas comparables entre différentes unités géographiques (régions ou national), car chaque unité utilise une population différente pour le redressement. Une évolution des taux au cours du temps peut être le fait de l'évolution de la structure de la population salariée. L'augmentation du taux de signalement peut être multifactorielle : liée au vieillissement, à des modifications de répartition des groupes socio-professionnels ou des secteurs d'activités, à la modification de la répartition des types de visites, ainsi qu'à d'autres facteurs intrinsèques ou extrinsèques non mesurés. Pour effectuer des comparaisons entre 2022 et 2023, les distributions des variables du modèle de redressement de chaque année ont été comparées. Elles sont relativement proches, permettant la comparaison entre ces deux années. De plus, l'analyse des évolutions ne repose pas sur la réalisation de test de significativité ; les évolutions mentionnées sont des tendances qui ne sont pas systématiquement significatives au seuil de 5 %. Tous les pourcentages sont calculés hors données manquantes. Seuls les résultats correspondant à des analyses conduites sur des effectifs supérieurs ou égaux à 5 au numérateur et à 100 au dénominateur sont présentés. Le recueil des données respecte l'anonymat des salariés.

POUR EN SAVOIR PLUS

Dossier thématique :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/maladies-a-caractere-professionnel>

Odissé, Open Data des Indicateurs en Santé de Santé publique France :

<https://odisse.santepubliquefrance.fr>

Ce document a été réalisé en janvier 2026.
Le travail pour le produire a pu être mené grâce au soutien de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France et au financement de Santé publique France.
Les remerciements sont à adresser à l'ensemble des services de prévention et de santé au travail et aux médecins participants ainsi qu'aux personnels les accompagnant. Sans eux, ce travail n'aurait pu être réalisé.

Directeurs de la publication :
Bruno Drolez, Pr Caroline Semaille, Pr Maxime Gignon.

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France
02, boulevard de Strasbourg - BP 90219 - 59019 LILLE Cedex - Tél : 03 20 96 48 60
Site internet : <https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/>

Santé publique France
12, rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex - Tél : 01 41 79 67 00
Site internet : www.santepubliquefrance.fr

Observatoire régional de la santé et du social
145 rue de Paris - 80000 Amiens - Tél : 03 22 82 77 24 - Fax : 03 22 82 77 41
Site internet : www.or2s.fr